

## SUJET D'EXAMEN DE 2<sup>ème</sup> SESSION Semestres 1-3-5

Année universitaire 2021 – 2022

Intitulé de l'épreuve : La presse des Lumières à l'âge contemporain (6E3B)

Semestre : 6

Nom de l'enseignant : Laubry Jean-Louis

Licence : Modalités et durée de l'épreuve : épreuve écrite de deux heures

Document et/ou matériels autorisés : aucun document

---

### PARTIE 1 : QUESTIONS DE COURS

1°) Précisez le rôle de la presse pendant l'Affaire Dreyfus.

2°) Montrez que la Grande Guerre constitue une rupture dans l'histoire de la presse française.

3°) Comment s'organise la profession journalistique durant l'entre-deux-guerres ?

### PARTIE 2 : ETUDE DE DOCUMENTS

4°) Décrivez et analysez l'évolution de la presse en France en vous appuyant sur les trois « Une » figurant sur les pages suivantes

Document 1 : Une de *La Gazette de France*, 3 janvier 1766.

Document 2 : Une de *La Presse*, 17 novembre 1836.

Document 3 : Une de *Paris-Soir*, 1<sup>er</sup> octobre 1938.

Source : Gallica (BNF).

N<sup>o</sup>. 1.

1

**GAZETTE DE FRANCE,**  
DU VENDREDI 3 JANVIER 1766.

*De Petersbourg, le 26 Novembre 1765.*

ON assure que l'Impératrice se propose de faire une augmentation considérable dans la Marine, & que pour cet effet Elle a ordonné de construire dans les Chantiers de son Empire des Vaisseaux & des Frégates suivant des modèles de Bâtimens Anglois : on ajoute que Sa Majesté Impériale a demandé à la Cour de Londres un certain nombre d'Officiers de Marine, de Matelots & de Charpentiers, qu'Elle employera à son service.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Wawsovie, le 11 Décembre 1765.*

Le 7 de ce mois, la Cour prit le deuil pour quinze jours à l'occasion de la mort du Duc de Cumberland, oncle du Roi d'Angleterre, & pour feu la Margrave de Brandebourg Schwedt, sœur du Roi de Prusse.

Sa Majesté a revêtu des Marques de l'Ordre de Saint Stanislas le Comte Chreptowitz, Grand Secrétaire de Lithuanie, & le Comte Tyzenhauz, Trésorier de la Cour de ce Grand Duché.

*De Vienne, le 14 Décembre 1765.*

Le Comte da Cunha est parti de cette Cour pour se rendre à celle des Etats Généraux des Provinces-Unies où il va résider en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi de Portugal.

Ces jours derniers, le Comte de Lofi, Directeur Général des Bâtimens de Leurs Majestés Impériales & Royale & Grand-Maitre de la Maison de l'Archiduchesse Marie-Christine, s'est démis de cette dernière place en faveur du Comte de Bethlem qui a donné

la démission de la charge de Chancelier de Transilvanie dont il étoit pourvu.

*De Berlin, le 17 Décembre 1765.*

Hier, le Roi a nommé pour son Envoyé à la Cour de Londres le Comte de Malzahn, & pour Vice-Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel & du Comté de Wallangin le sieur Mitchell, Conseiller Intime & ci-devant Ministre de Sa Majesté auprès du Roi de la Grande-Bretagne.

La Chambre Royale de Breslau a fait distribuer plusieurs Prix à ceux des ouvriers en draps, en toiles, &c. qui depuis cinq à six mois ont travaillé avec le plus de succès à l'amélioration de ces Manufactures.

*De Hambourg, le 17 Décembre 1765.*

Le sieur Hultedt, Affecteur de la Chambre du Commerce à Stockolm & chargé de l'administration des Pêches de ce Royaume, s'étant évadé, cette branche de commerce, qui donnoit de grandes espérances, se trouve considérablement affoiblie. Les Députés des Ordres, préposés à la Pêche, ont ordonné à la Chambre du Commerce d'examiner à fond les motifs de cet événement, de les en instruire & de leur rendre compte particulièrement de l'état où se font trouvés les fonds de la caisse établie pour la Pêche, lors de l'évasion du sieur Hultedt, ainsi que des mesures que cette Chambre se proposoit de prendre pour la sûreté de ces fonds. La distribution des Prix qu'on devoit accorder aux Pêcheurs pour encourager leurs travaux est suspendue jusqu'à la publication d'une nouvelle Ordonnance à cet égard.



JEUDI, 17 NOVEMBRE.

Années : 1 fr 50 c. la ligne
On les reçoit
aux bureaux du Journal,
et RUE DE LA JESSIENNE, 11

LA PRESSE

ANNÉE 1856. — N° 138.

Les Abonnements datent
des 1 et 15 du mois.
On s'abonne à Paris,
RUE SAINT-GEORGES, 16.

ÉTRANGER.

AUTRICHE.

VIENNE, 5 novembre. — Nous apprenons d'une source certaine, que le ministre d'état, comte Collovalrh, reprendra ses fonctions.

— Il paraît assuré que le comte Collovalrh sera rendu le 14 de ce mois, et se chargera immédiatement des affaires d'état de son département.

— La nouvelle de la tentative d'une insurrection militaire à Strasbourg, n'a eu qu'une légère influence sur notre bourse, cette échauffourée n'ayant pas eu de suites.

PRUSSE.

BERLIN, 7 novembre. — Le roi ne se ressent plus de l'indisposition qui l'a empêché d'assister aux fêtes données par les princes de la maison royale, à l'occasion du mariage de l'un d'eux; S. M. n'a plus mal aux yeux. — Les correspondances de St-Petersbourg ne sont pas fatiguées pour éloigner toute inquiétude sur l'état de l'empereur. S'il souffre encore un peu de la poitrine, c'est une suite de la chute violente qu'il a faite; et ce dernier symptôme doit peu à peu s'effacer. On se plait ici à reconnaître dans l'insuccès de l'échauffourée de Strasbourg une preuve nouvelle et éclatante du dévouement de l'armée pour l'ordre de choses. Toutes les classes de la population s'accordent à reconnaître que la sollicitude de Louis-Philippe va également sur tous les intérêts, et qu'elle est appréciée par toutes les classes. C'est ainsi que se serait exprimé, à ce qu'on assure, un honorable diplomate, en apprenant l'insurrection de Strasbourg. — Le nombre des ministres se trouve porté à 14 par la nomination du comte d'Alvensleben et de M. de Lavenberg de Ratier.

FRANCE.

PARIS, 16 NOVEMBRE.

Nous disions dans le second numéro de ce journal que nous considérons la politique comme naturellement divisée en deux sessions à peu près égales. L'une appartenant à la presse, l'autre appartenant aux chambres; l'une dévolue aux discussions de la France lettrée, l'autre dévolue aux discussions de la France électorale; celle-ci posant les questions et les préparant, celle-ci les résolvant et les vidant; la première, session plénière d'initiative, de hardiesse, d'exigences; la deuxième, session plénière de prudence de calme et de modération.

Le jour où nous disions cela, nous étions dans la session de la presse; nous trouvions les esprits fatigués des luttes législatives, rebutés de cette discussion d'articles et de paragraphes sur laquelle ils avaient été entraînés six mois, abattus et abrutis, en quelque sorte. par tout ce que le côté mécanique de la confection des lois a nécessairement de matériel et de routinier; et nous trouvions, et nous proclamions que c'était une nécessité, en un pareil moment, de réveiller la pensée publique assoupie par quelque autre travail plus intellectuel et plus excitant, et de féconder par quelque semence nouvelle le champ de la politique, que la vieille presse a l'habitude de laisser six mois en jachère, tout hérissé du chaume de la dernière moisson.

La sentence qui nous semblait naturellement bonne à jeter dans ce champ en friche, c'était celle que les chambres n'y sèment pas, c'est-à-dire les idées et les principes. Les chambres discutent, mais elles ne méditent pas; les chambres jugent et discutent, mais elles ne trouvent pas et ne proposent pas; les chambres ne sont pas l'invention; elles sont la réflexion.

La presse, au contraire, est merveilleusement propre à chercher, à méditer, à proposer; à spontanément et à hardiesse forment son essence. Organe des idées curieuses, impatientes, pressées, elle est la première à sentir les besoins publics, la première à les signaler, la première à les patrouiller; même, comme les avocats, elle est sujette à s'exagérer quelquefois le bon droit de ses clients.

Séparément la chambre est trop prudente; la presse est trop audacieuse; l'une ne voit pas assez de choses à faire, l'autre en voit trop; ensemble elles s'harmonisent et se complètent; la presse est l'intelligence qui perçoit; la chambre, l'intelligence qui délibère; on, comme nous disions, la presse représente la France qui demande; la chambre, la France qui refuse ou qui accorde.

Jusqu'ici et jusqu'au 27 décembre prochain, qui est le jour où recommencera la session des chambres, nous avons dû et nous devons encore aborder toutes les questions plutôt par le côté théorique que par le côté pratique; la presse n'a pas mission de faire les lois, mais de les préparer. Nous ne sommes donc pas entrés, si l'on peut ainsi dire, dans le fort politique des questions, mais plutôt dans leur fort philosophique; et même, parmi les questions que nous avons abordées, nous avons presque évité ce que, dans le langage de la vieille presse, on appelle les questions politiques. Nous nous sommes attachés de préférence aux questions morales, aux questions littéraires, aux questions industrielles; non pas que nous les croyions moins politiques que les

autres, mais parce qu'on peut les considérer beaucoup plus que les autres, à part des hommes et des événements politiques, parce qu'on peut davantage les traiter en elles-mêmes et pour elles-mêmes.

Dès que la session des chambres sera ouverte, nous changerons le point de vue de notre discussion, nous ajournerons les choses générales, pour prendre les choses spéciales; nous laisserons toutes les questions dans leur entourage d'hommes et d'accidents, de circonstances et de noms propres; en un mot, au lieu de poser les questions à notre guise, nous les acceptons telles qu'elles se seront posées elles-mêmes; au lieu de relâcher le travail calme et méditatif des esprits, nous réfléchirons à froid animé et pratique des chambres.

Le gouvernement s'est souvent fait rendre compte du nombre des abonnés aux divers journaux politiques, comme moyen d'apprécier les opinions et les sympathies de la France; de leur côté, plusieurs journaux ont fait faire le classement, dans un certain ordre, de leurs abonnés, dans le but de satisfaire, par leur rédaction, aux besoins matériels et moraux de tous. On comprendra, dès-lors, dans quel but nous publions la note suivante qui nous a paru avoir son utilité :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Sur onze maréchaux de France existant, cinq doivent leur dignité à l'empire, deux à la restauration et quatre au gouvernement actuel.

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Cadre d'activité.

Sur 115 lieutenants-généraux, 59 ont été nommés par l'empereur, 54 par la restauration, 40 (plus un hors cadre), par le gouvernement actuel.

MARÉCHAUX DE CAMP.

Sur 158 maréchaux-de-camp, 14 ont été nommés par l'empereur, 54 par la restauration, 90 par le gouvernement actuel (plus 5 hors cadre).

CADRE DE VÉTÉRANCE.

Sur 14 lieutenants-généraux, 7 doivent leur grade à l'empereur et 4 à la restauration.

Sur 14 maréchaux-de-camp, 4 doivent leur grade à l'empereur, 6 à la restauration et 4 au gouvernement actuel.

CADRE DE RÉSERVE.

Sur 11 lieutenants-généraux il y en a 5 de l'empire et 8 de la restauration.

Sur 27 maréchaux-de-camp, 5 datent de l'empire, 13 de la restauration, et 9 du gouvernement actuel.

CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

Sur 50 colonels, 5 ont été nommés par la restauration, et 27 par le gouvernement actuel.

Sur 29 lieutenants-colonels, tous doivent leur grade au gouvernement actuel.

Sur 109 chefs-d'escadrons, 17 ont été nommés par la restauration, et 92 par le gouvernement actuel.

Sur 275 capitaines, 4 ont son grade à l'empire, 112 ont été nommés par la restauration, 159 par le gouvernement actuel.

Les lieutenants, au nombre de 93, et les sous-lieutenants, au nombre de 25, datent tous de 1855 jusqu'à ce jour.

INTENDANCE MILITAIRE.

Sur 25 intendants, 3 avaient des grades correspondants sous l'empire, 8 ont leur position à la restauration, et 7 au gouvernement actuel.

Sur 69 sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe, 2 avaient des grades correspondants sous l'empire, 7 doivent leur position à la restauration, et 60 au gouvernement actuel.

Sur 74 sous-intendants de 2<sup>e</sup> classe, 27 doivent leur position à la restauration et 47 au gouvernement actuel.

Sur 59 adjoints de 1<sup>re</sup> classe, 5 appartiennent à la restauration et 23 au gouvernement actuel.

Les 6 adjoints de 2<sup>e</sup> classe datent de 1856.

GENDARMERIE.

Sur 22 colonels, 4 prennent date de la restauration et 18 ont été nommés par le gouvernement actuel.

Les 5 lieutenants-colonels datent de 1852 à 1855.

Les 40 chefs d'escadron datent de 1850.

Sur 102 capitaines, 4 datent de la restauration, et 98 depuis 1850.

Sur 432 lieutenants, 115 datent de la restauration et 317 de 1850, jusqu'à ce jour.

Les 40 sous-lieutenants datent de 1854.

INFANTERIE.

Sur 97 colonels d'infanterie, 4 ont son grade à l'empire, 4 le doivent à la restauration et 89 au gouvernement actuel.

Les 65 lieutenants-colonels prennent date de 1850 à ce jour.

Sur 387 chefs de bataillon, 4 sont date de l'empire, 31 de la restauration et 352 depuis 1850.

Sur 2,637 capitaines, 429 datent de l'empire, 827 de la restauration et 1478 depuis 1850.

Sur 3,518 lieutenants ou sous-lieutenants, environ 400 datent de la restauration, les autres depuis 1850.

CAVALERIE.

Sur 38 colonels de cavalerie, 6 datent de la restauration et 32 depuis 1850.

Les 88 lieutenants-colonels datent de 1850.

Sur 176 chefs d'escadron, 19 datent de la restauration et 164 de 1850.

Sur 829 capitaines, 1 qui a renoncé à son avancement, date de l'empire, 285 de la restauration et 543 de 1850 à ce jour.

ARTILLERIE.

Sur 41 lieutenants-généraux, 5 datent de l'empire, 2 de la restauration et 3 depuis 1850.

Sur 49 maréchaux-de-camp, 1 seul date de l'empire, 5 de la restauration et 7 depuis 1850.

Sur 48 colonels, 13 datent de la restauration et 35 depuis 1850.

Sur 48 lieutenants-colonels, 7 datent de la restauration et 41 depuis 1850.

Sur 141 chefs d'escadron, 42 datent de la restauration et 99 depuis 1850.

Sur 554 capitaines en premier, 83 datent de l'empire, 259 de la restauration et 212 depuis 1850.

Les 239 capitaines en second datent de 1850 à ce jour.

Les 319 lieutenants en premier datent de 1850 à ce jour.

Les 495 lieutenants en second datent de 1855 à ce jour.

Les 149 sous-lieutenants datent de 1855 à ce jour.

TRAIN DES PARCS D'ARTILLERIE.

Les 6 chefs d'escadron datent du 11 août 1850 à ce jour.

Sur 30 capitaines, 15 datent de la restauration et 7 depuis 1850.

Sur 52 lieutenants, 13 datent de la restauration et 18 depuis 1850.

Sur 53 sous-lieutenants, 16 datent de la restauration et 19 depuis 1850.

GÉNIE.

Sur 7 lieutenants-généraux du génie, 2 datent de l'empire, 1 de la restauration et 4 depuis 1850.

Sur 7 maréchaux-de-camp du génie, 2 datent de la restauration et 5 depuis 1850.

Sur 28 colonels du génie, 5 datent de l'empire, 7 de la restauration et 18 depuis 1850.

Sur 28 lieutenants-colonels, 1 date de la restauration, et 27 depuis 1850.

Sur 80 chefs de bataillon, 14 datent de la restauration et 66 depuis 1850.

Sur 542 capitaines du génie, 13 datent de l'empire, 140 de la restauration, 190 depuis 1850.

Les 101 lieutenants datent de 1850 à ce jour.

OFFICIERS DE SANTÉ.

Un médecin inspecteur de la république.

Sur 8 médecins principaux, 2 datent de l'empire, 5 de la restauration et 3 depuis 1850.

Sur 49 médecins ordinaires, 11 datent de l'empire, 21 de la restauration et 17 depuis 1850.

Sur 25 médecins adjoints, 4 datent de la restauration et 19 depuis 1850.

1 chirurgien-inspecteur de la république.

Sur 11 chirurgiens principaux, 2 datent de l'empire, 4 de la restauration et 5 depuis 1850.

Sur 214 chirurgiens majors, 4 datent de la république, 47 de l'empire, 76 de la restauration et 147 depuis 1850.

Sur 429 chirurgiens aides-majors, 48 datent de l'empire, 149 de la restauration et 230 depuis 1850.

Sur 281 chirurgiens sous-aides, 5 doivent leur grade à l'empire, 13 à la restauration et 261 au gouvernement actuel.

Il résulte évidemment de cette note que les officiers de l'armée, en grande majorité, doivent le grade dont ils sont en possession au gouvernement actuel; une grande partie d'entre eux ont même obtenu deux grades, au lieu d'un, depuis 1850. Quant aux sous-officiers, un petit nombre est entré au service ayant 1850; enfin, peu de soldats ont plus de cinq ans de service. Aucune armée en Europe n'a eu, depuis les guerres de l'empire, un si grand avancement. Encore quelques années, et l'armée ne comptera plus dans ses rangs aucun officier de l'empire.

D. L.

Chronique politique.

Hier, un grand nombre de passeports ont été visés à l'ambassade d'Autriche pour des voyageurs français qui se rendent à Goritz: ce sont

cela a-t-il été déjà l'objet de plusieurs réunions du conseil des ministres et de plus d'une conférence diplomatique.

C'est un grave événement que cette mort de Charles X!

A l'occasion de cette mort et de l'opéra nouveau de M. Victor Hugo, on ne se lassait pas ce soir de répéter ces beaux vers du poète, publiés en 1830 :

Où l'on respectait le vieillard qui s'éloigne à pas lents, Comme une pièce respectons les ruines.

Je m'enfonçai pas la couronne d'épines Que la main du malheur met sur des cheveux blancs.

D'ailleurs, infatigable! ma voix achève à peine L'hymne de vos douleurs dont s'allonge la chaîne; L'exil et le malheur dans mes chants sont béni.

Et tandis que d'un règne on saluait l'aurore Ma poésie en deuil tra long-temps encore De Sainte-Hélène à Saint-Denis....

Le journal qui nous parvient ce matin émet le ven de voir transporter les restes du feu roi à Saint-Denis, cette demeure royale, dont la mort a serré les rangs. Les admirables stances par lesquelles Victor Hugo a fêtré les restes des cendres de Napoléon sous la colonne, détermineront-elles le pouvoir à s'acheminer dans cette voie de restitution? Charles X a bien conquis Saint-Denis, et, dans ce noble coacave, il n'y aurait pas un mort royal qui ne se pressât pour lui faire place!

Serait-il impossible que, par respect pour l'histoire de la monarchie, ce transport eût lieu avec opportunité et sans autre appareil qu'un pieux cérémonial?

Anrait-on à redoubler la colère du peuple et celle des journaux.... ou plutôt ce que l'on craindrait serait-il l'empressement d'une fidélité d'apparence séduisante?...

Telles sont toutes les questions qui se discutent ici, ce soir; les plus jeunes d'entre nous n'hésitent point à répondre dans la bonne foi de leur inexpérience, que le plus sage et le plus ferme parti sera de traiter à l'égal de la royauté une grande infortune noblement supportée par un vieillard de quatre-vingts ans.

FEUILLETON.

COURRIER DE BELLE-ISLE.

Un billet du vicomte Charles de Launay nous informe ce soir, qu'entraîné par l'ardeur d'une chasse, il lui a été impossible d'écrire une seule ligne du Courrier de Paris; une magnifique bourriche de gibier nous parvient à la place du feuilleton que nous attendions impatientement... Que faire? Voici quelques extraits de la lettre que nous recevons : « Nous venons d'apprendre ici la mort du roi Charles X; le deuil est la seule chose dont on s'entretienne au salon. Le courrier qui vous portera cette lettre a reçu de ces dames l'ordre d'acheter au magasin de deuil, rue de la Paix, force laine et force crêpe. Ces dames viennent spontanément de dénouiller leur habit d'amazons; la chaise est brusquement close; demain nos équipages repartent pour Paris. Le seul livre qu'on feuillette ce soir est l'Almanach royal et national. — L'édition de 1850 contient les prescriptions qui suivent : la cour des Tuileries s'y conformera-t-elle strictement? Ici l'on en doute fort, et c'est l'objet de plus d'un commentaire.

« Tout l'intérieur du château doit être tendu de drap violet, ainsi que l'extérieur des voitures de la cour et les harnais des chevaux.

« Les princes de la famille royale et les princes du sang tendront leurs antichambres en noir; leurs voitures, ainsi que celles des ministres, des pairs, etc., seront drapées en noir.

« Le seul luminaire qui soit permis dans cette douloureuse et solennelle circonstance doit provenir de bougies éteintes (1); la livrée, depuis le premier officier jusqu'au dernier, doit être noire.

« Quant à la personne de S. M., à titre de Francorum rex, elle devra porter, pendant six mois, habit, veste et culotte de drap violet; l'habit boutonné tout du long sans laisser voir la chemise, les manchettes fermées jusqu'au poing et garnies de petites manchets-

tes plates et cousues (vulgairement appelées pleureuses), le collet garni d'un rabat de toile de Hollande, les bas de laine violets, les souliers violets (en drap) avec les boucles d'acier bronzé tirant sur le violet, l'épée garnie d'acier de même couleur, avec le ceinturon de drap violet, le chapeau noir garni d'un crêpe violet, les gants violets avec la garniture.

N. B. Pendant le grand deuil le manteau du roi est en violet, celui des autres personnes est en étoffe de laine noire.

« Il est en outre de règle stricte de ne se servir à table que du linge uni et de simple vaisselle d'argent, l'usage du vermeil et des porcelaines colorées étant et devant rester scrupuleusement interdit.

« Ce deuil est le même que celui que porta Charles X à la mort de son frère Louis XVIII.

« Mais Louis XVIII est mort sur le trône, et Charles X dans l'exil; peut-être cela modifiera-t-il l'épique prescrite par le règlement de 1855 et reproduit par l'Almanach royal de 1850?

Le Moniteur est attendu avec impatience; tout le monde ici désire savoir quel parti sera pris en cette circonstance. Il semble à l'importance que l'on y attache, que l'avenir soit intéressé à la résolution qui sera adoptée par la cour des Tuileries; les paroties survivent aux royautés qui succombent, dit-on ici, et il est impossible que le cousin du roi de France, que le chef de la branche aînée d'une dynastie régnante meure sans son deuil soit porté.

« Quels ordres recevront les ambassadeurs des cours étrangères à Paris, quel sera le deuil qu'ils feront porter à leur maison, ceci est encore une des conjectures sur lesquelles nous dissertons longuement sans rien conclure.

« On croit ici que la Reine Amélie et les princesses ses filles, auront pris le deuil de père (laine d'abord, puis crêpe noir) ainsi que cela doit être pour le chef saïque de leur maison.

« Je ne puis vous dire autre chose, si ce n'est que ce sujet est le seul dont on s'entretienne ici; sans doute il en va être ainsi dans tous les châteaux, dans toutes les villes de province; peut-être même à Paris,

(1) C'est-à-dire en cre jaune et non déparé.

9/10/2002 6492

**LE TEMPS DE SAMEDI**  
 La publication qui donne les plus beaux et les plus intéressants renseignements. Une semaine antérieure à celle de l'hebdomadaire de la France, elle paraît le samedi de 10 heures à 12 heures, et est vendue à 1 franc. Elle est publiée par la Société d'Éditions de la Presse, 10, rue de Valenciennes, Paris. — Abonnements : 1 franc par semaine, 5 francs par mois, 15 francs par trimestre, 45 francs par semestre, 90 francs par an. — Vente au détail : 1 franc. — Téléphone : 21-11-11.

# Paris-soir

## Dimanche

**SAMEDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1938**  
 37, RUE DU LOUVRE, 37  
 T. E. L. N. P. O. N. S.  
 JOUE : TIRAGE 21.00 à 22.00  
 JEUX : TIRAGE 22.00 à 23.00  
 6<sup>e</sup> ÉDITION  
 50 cent.

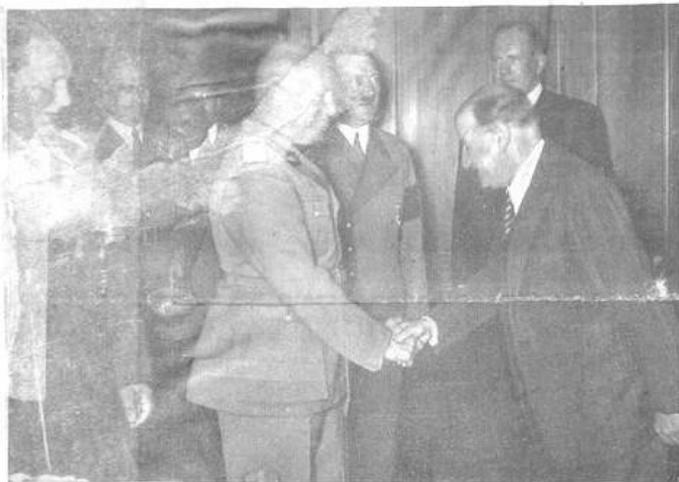
C'est à 1 heure 35  
 ce matin que  
 l'ACCORD des QUATRE  
 a été signé à Munich

# LA PAIX !

Demain, 1<sup>er</sup> OCTOBRE  
 commencera  
 l'évacuation  
 des régions sudètes

## M. Edouard Daladier est attendu cet après-midi à 15 heures 30 au Bourget

**A MUNICH, CE MATIN, IL A ÉTÉ LONGUEMENT ACCLAMÉ PAR LA FOULE QUI L'A RECLAME PLUSIEURS FOIS AU BALCON**



M. Daladier vient d'arriver à la maison du Führer et quelques secondes plus tard, il rencontre M. Mussolini auquel il serre la main. Aux côtés des deux Premiers Français et d'italien, on voit le chancelier Adolf Hitler. Sur la gauche: MM. Goering et Rudolf Hess.

La paix ! La paix ! C'est la paix !  
 Voilà le mot qui, ce matin, se lisait dans tous les yeux, sortait joyeusement de toutes les lèvres. Un immense soupir de soulagement s'exhalait de toutes les poitrines à l'annonce de l'accord de Munich.  
 Le Monde respire. Nous allons donc vivre encore.

■ ■ ■  
 Nous allons vivre ? Oui. Mais grâce à qui ? Grâce à Neville CHAMBERLAIN, dont le geste paternel sans précédent vivra éternellement dans la mémoire des hommes. Grâce au président ROOSEVELT, dont les paroles ont été un avertissement fatidique aux peuples qui allaient glisser à l'abîme. Grâce, en un mot, à tous les chefs spirituels ou temporels qui, malgré des idéologies divergentes, se sont spontanément rassemblés dans un effort suprême, et dont l'action a permis le triomphe des forces morales sur les forces brutales.

Hommage leur soit rendu !

■ ■ ■  
 Hommage aussi aux nôtres ! Hommage à Edouard DALADIER, qui — on ne le dira jamais assez — fut à l'origine de cette vigoureuse offensive pacifique ! A Georges BONNET, qui le seconda sans cesse de tous ses efforts et qui, malgré tous les obstacles, ne désespéra de la paix à aucun moment, quelque tragique qu'il fût ! A tous ceux qui, au gouvernement, ont su discerner clairement où était l'intérêt de la Patrie.

Car, de cette crise terrible, la France pouvait mourir ou sortir amoindrie. Elle en émerge la tête haute, avec ses amitiés d'hier renforcées, avec, surtout, l'amitié franco-britannique définitivement scellée; mais aussi avec l'amorce de collaborations nouvelles pour demain.

■ ■ ■  
 Notre président du Conseil et notre ministre des Affaires étrangères nous ont gardé la paix. C'est bien. Ils nous ont conservé la paix dans l'honneur et la dignité. C'est mieux.

Grâce à eux, la France peut continuer à vivre son beau et glorieux destin de nation pacifique et démocratique.

Jean PROUVOST.



Par l'intermédiaire de M. Schmidt, interprète officiel de la conférence, M. Daladier converse avec Hitler dans un coin du salon de réception.



Les mains sur les hanches, M. Neville Chamberlain s'entretient avec M. Mussolini, lequel paraît très optimiste...

**POUR OFFRIR A M. NEVILLE CHAMBERLAIN « LA MAISON DE LA PAIX » EN FRANCE « Paris-soir » ouvre une souscription nationale**

Depuis aujourd'hui les Anglais ont donné un surnom à M. Neville Chamberlain, un surnom magnifique et simple « The Lord of Peace, le Seigneur de la Paix ».  
 La France reconnaissante soumet à l'hommage ainsi adressé au Premier ministre qui a groupé autour de lui l'Unité du Parlement et de la nation britannique, M. Chamberlain s'est tout aussitôt vu offrir par le gouvernement français avec courtoisie et fermeté à l'heure du péril et des plus graves décisions; avec nous, il a consacré le suprême effort qui vient de couronner la grande victoire pacifique remportée d'un commun accord par les quatre grands nations européennes.  
 Cela, comment l'oublierions-nous jamais ?  
 Nous voudrions que pour un souvenir tel-même de ces semaines où la joie du monde entier succède à une indolence anglaise, M. Chamberlain reçoive un témoignage tangible de la reconnaissance de tous les Français, de toutes les Françaises.

PARIS-SOIR propose à ses lecteurs de lui offrir à lui pour offrir au Premier britannique un petit coin de terre française. Une Maison simple — puisque simples sont ses goûts — sur une rivière — puisqu'il aime pêcher à la ligne — avec tout autour un champ — puisqu'il n'est pas de plus grande amorce de la paix, de son esprit et de son cœur.  
 C'est ainsi la Maison de la Paix.

(Suite en page 5)

### Les grandes dates de l'accord

- Du 1<sup>er</sup> au 10 octobre :**  
Évacuation des territoires à prédominance allemande.
- Du 1<sup>er</sup> au 7 octobre :**  
Occupation progressive par les troupes du Reich de quatre zones ne comprenant pas tous les territoires évacués.
- Du 7 au 10 octobre :**  
Occupation par les troupes du Reich des autres territoires à prédominance allemande, suivant les décisions de la Commission internationale.
- Du 29 septembre au 28 octobre :**  
Libération de soldats, policiers et prisonniers allemands.
- Du 10 octobre au 30 novembre (au plus tard) :**  
Occupation par des contingents internationaux de territoires contestés à population mixte. Ouverture de pépinières.
- Du 29 septembre au 29 mars 1939 :**  
Droit d'option permettant d'être inclus dans les territoires transférés ou d'en être exclu : échanges de population.
- Fin décembre/début janvier ?**  
Conférence des quatre puissances en vue de régler le problème des minorités polonaises et hongroises.

**Tous les aspects  
 Tous les secrets  
 Toutes les coulisses**  
 de la  
**CRISE EUROPÉENNE**  
 dans



Les événements actuels et les mesures qu'ils entraînent ont attiré de grosses foules à l'annonce du livre de MATCH augmenté de 10 pages. Nous nous expliquons après de nos lectures et de nos discussions que le livre sera un véritable succès. Le livre sera édité par la Librairie de la Paix.